

1.2 HISTOIRE DU PEUPEMENT HUMAIN

Bréhima KASSIBO

Les termes *bozo*, *somono*, *sorko* sont communément utilisés de nos jours pour désigner les groupes de pêcheurs du Delta Central. Ils apparaissent comme des termes génériques servant à désigner des catégories sociales parfaitement définies. Cependant, quand on interroge, par exemple, un *Bozo* sur son identité ethnique, il se définira d'abord comme *sorogo*, *tié* ou *kélinga* car il n'existe pas un terme générique consacré dans sa langue lui permettant une appréhension globale de ces trois sous-groupes sous un vocable commun ; celui que nous venons d'utiliser est d'origine *bamanan* et extérieur au groupe des pêcheurs. Plusieurs exemples de ce genre en ce qui concerne l'identité réelle de ceux qu'on appelle *somono*, *sorko* nous ont incité à nous intéresser à l'ethnie, du point de vue sémantique pour ce qui concerne la forme et le sens, et du point de vue diachronique pour ce qui concerne son contenu réel.

L'exposé qui va suivre n'est pas principalement axé sur la problématique ethnique ; il porte surtout sur la genèse des activités halieutiques du Delta Central, la constitution des groupes sociaux qui les ont exercées jusqu'à en détenir le monopole. Le processus par lequel la pêche est devenue une activité socialement organisée est long et complexe, sa compréhension nécessite une analyse historique des conditions écologiques et politiques qui ont prévalu dans le Delta Central. Les termes *bozo*, *somono*, *sorko*, simples en apparence, apparaissent alors chargés de significations et du poids de l'histoire ; vouloir les expliciter c'est remonter jusqu'à la genèse des activités premières de l'homme : la chasse, la collecte et la pêche, la division sociale du travail, qui, en transformant l'espace naturel en sphères de production et de pouvoir hiérarchisé, assura en même temps la différenciation des groupes de producteurs en des catégories socio-professionnelles distinctes. L'organisation sociale de la pêche se traduit par la mise sur pied d'un système d'aménagement qui codifie l'accès à la ressource et prescrit les règles de son renouvellement constant. Ces droits élaborés dans le cadre de rapports particuliers ont subi des transformations notoires au fil des siècles de domination politique. L'exposé comporte trois parties dont la première est axée sur l'histoire du peuplement du Delta Central, où l'on retrouve les

ancêtres des pêcheurs actuels à l'œuvre ; la seconde parle de l'organisation de l'espace en aires de production, et de la différenciation ethnique. La troisième partie analyse la réorganisation des espaces de production et leur subordination aux sphères de pouvoir.

LA PROTO-HISTOIRE

Les sources écrites de l'histoire des peuples du Delta Central du Niger ne remontent pas au-delà du premier millénaire. Quant à la mémoire historique de ses habitants, elle ne peut atteindre les premiers âges de notre ère qu'à travers des relations figées dans le cadre anhistorique des mythes et légendes. Pour ces différentes raisons la proto-histoire de cette région du Soudan occidental présente plusieurs zones d'ombre dont l'explication ne peut être entreprise qu'à l'aide d'hypothèses dont la vérification pose problème. Le flot ininterrompu de migrations humaines a généré une grande diversité du peuplement avec une pluralité de cultures et de civilisations qui se sont fondues successivement dans le même moule. À cause de ce métissage culturel propre à toute terre de rencontre, il apparaît très difficile dans la période actuelle d'établir avec certitude l'identité ethnique première et l'origine exacte des groupes qui y sont installés et qui se distinguent pourtant les uns des autres grâce à des caractéristiques propres, plus ou moins accentuées ou atténuées par l'action du milieu, des activités séculaires menées, et par l'impact culturel des groupes hégémoniques successifs.

Les vestiges du passé

La découverte, à la période coloniale et par les spécialistes, de sites archéologiques à l'intérieur et tout le long de la ceinture périphérique du Delta Central a été le point de départ de la recherche sur les populations anciennes de cette vaste région. Les textes historiques et les nombreuses découvertes effectuées en ethno-archéologie plaident pour une intégration de la zone actuelle du Delta Central au Sahara, dont elle

aurait constitué la frange méridionale, il y aurait de cela cinq millénaires à peu près (Monod et Toupet, 1961). Cette zone saharienne aurait bénéficié de très bonnes conditions climatiques, caractérisées par une abondante pluviométrie et d'importantes réserves en eau. D'autre part, la présence de vestiges de poissons (*Lates niloticus*, *siluridés*), de sauriens (crocodiles) et de tortues dans l'Azawad (zone comprise entre Tombouctou et Araouane dans le Sahara malien), attestent l'existence d'une faune riche et variée. De même que la présence de harpons en os et d'armes en pierre taillée témoigneraient de l'industrie de la chasse en cette période reculée, certains auteurs (Gallay, 1966 ; Sanogo et Dembelé, 1990) soutiennent que la période du pluvial sahélien aurait assuré au Delta Central une submersion puissante ; ils la qualifient de révolution néolithique qui aurait suscité la naissance de l'agriculture et de l'élevage, lesquels se seraient substitués graduellement à la chasse, la collecte et la pêche issues du nomadisme primitif, sans pour autant les éclipser complètement. L'émergence de la paléo-riziculture dans le Sahara daterait de cette époque (Chevalier, 1937). En remontant le cours des millénaires écoulés à l'aide des textes et des découvertes effectuées en ethno-archéologie, il paraît de plus en plus évident que la zone du Delta Central actuel (y compris la zone des lacs) était le prolongement naturel du Sahara avec lequel elle formait un seul et même écosystème. La plupart des auteurs situent la désertification du Sahara à la fin de la période néolithique. Elle se solde par une catastrophe écologique de très grande ampleur dont l'une des principales conséquences fut la dispersion des habitants vers les différents rivages. Dans une telle optique, il est permis de postuler qu'une part importante de ces migrants a pu se transporter vers le rivage méridional (Delta Central, y compris la zone lacustre) et peut-être même plus au sud, au-delà du Niger et du Bani, pour se mêler aux occupants supposés de ces régions, ou les refouler plus loin au sud. Les populations actuelles du Soudan occidental et principalement celles du Delta Central (*Bobo, Bozo, Marka, Peul etc.*) résulteraient-elles de ce vieux fonds ancien ou constitueraient-elles une entité radicalement différente ? Avant l'assèchement post-néolithique il est permis, eu égard à la continuité de l'écosystème, de postuler tout au moins une communauté d'origine ou de culture d'une rive à l'autre.

En ce qui concerne le Delta Central après l'assèchement post-néolithique - qui a fait du Sahara une barrière désertique, quoique jamais hermétiquement close, entre le nord et le sud de l'Afrique - ses limites depuis cette période jusqu'à nos jours n'ont cessé de bouger et elles continuent toujours de varier selon la conception des différents auteurs. Gallay (1967) parle du Delta intérieur du Niger qu'il nomme Delta vif, il en fixe les limites aux plaines submergées par la crue

du Niger entre Ké-Macina et le lac Débo. Il a paru plus judicieux à l'équipe du Delta Central, pour des raisons méthodologiques (homogénéité de la zone étudiée par rapport à l'ensemble du cours du Niger) mais surtout ethno-archéologiques et paléo-géographiques, d'ajouter la zone lacustre au Delta vif de Gallay. L'intérêt de cette démarche est qu'elle va au-delà de simples considérations géographiques et permet d'établir une continuité ethnographique et archéologique de l'ensemble de cette zone avec le Sahara dont elle constituait la frange méridionale pendant la période néolithique.

Une ceinture de sites archéologiques entoure le Delta Central, ils se présentent sous forme de buttes anthropiques (1). Ces buttes ont en général 50 à 100 m de diamètre, 3 à 5 mètres de hauteur relative (Gallay 1967). Celles de la région lacustre sont de forme ovale et résulteraient de l'accumulation progressive de déchets anthropiques (Sanogo et Dembelé, 1990). Leurs fouilles ont livré des urnes funéraires, des poteries finement décorées, des harpons de fer, des scories, des outils en pierre, en bois, en os, des clous et lames en fer, des pointes de flèche, des bracelets torsadés, des hameçons, des ossements de poissons, des lests de filet en terre cuite etc. (Szumowski, 1954 ; Raimbault, Sidibé et Togoïa, 1984) disposés sur plusieurs niveaux. À côté des buttes on a retrouvé des sites métallurgiques surtout dans la zone exondée au nord des lacs. Ils ont été localisés grâce aux déchets provenant de la production du fer. Ils sont assez nombreux et plusieurs amoncellements de machefers et de scories ont été repérés sur les buttes et dans les plaines environnantes. On a retrouvé aussi des restes de fours, des culots de fonderie et des tuyères (sites de Soumpi : Sanogo et Dembelé, 1990). La présence de cet important matériau témoigne de l'existence d'une civilisation ancienne qui serait au moins contemporaine de la fin du Néolithique. Desplagnes (1907) remarque que dès la plus haute antiquité "à l'âge de la pierre polie africaine, une brillante civilisation régnait dans toute cette région : de nombreux monuments mégalithes, une grande quantité d'armes et d'instruments en pierre témoignent amplement de l'industrie avancée de ces populations à cette époque primitive". Pour Deschamps (1969), du point de vue culturel, le Delta Central apparaît comme l'un des premiers foyers de la civilisation ouest-africaine : "C'est dans la région de la brousse sèche soudanaïenne et en particulier dans le delta central nigérien (au nord du lac Débo, nord-ouest du Mali actuel) que

(1) Ces buttes ou tumuli sont appelées *touguéré* (*toggéré*) en Peul, *gouroussou*, en Songhaï et *toolo* ou *tuo* en Bozo.

semble s'être formée la première civilisation agricole de l'Afrique de l'Ouest ; peut-être contemporaine de celle de l'Égypte. Elle paraît s'être développée d'une manière autochtone, par la domestication des plantes sauvages locales. Les principales espèces sont : le fonio, le mil, le sorgho, diverses espèces de haricots et de fèves, le riz africain *Oryza glaberrima*, le vouandzou (arachide africaine)...". Portères (1950) fixe approximativement l'apparition de la paléo-riziculture vers 1 500 ans avant notre ère dans le Delta Central. Malgré la grande profusion d'objets et de mobiliers sur les sites, une datation exacte n'a pu encore être réalisée. Tous les vestiges trouvés n'appartiennent pas à la même période d'occupation, les dépôts anthropiques se sont superposés au cours des siècles témoignant ainsi de toutes les phases de l'activité humaine. Le manque de datation apparaît comme un handicap majeur dans l'interprétation des témoins de la culture matérielle proto-historique des peuples concernés, et laisse la porte ouverte aux hypothèses les plus diverses. En focalisant la démarche sur les outils en fer qui témoignent de la fraîcheur de certaines strates, on peut faire avancer dans le temps la période d'occupation correspondante (âge des métaux). Gallais (1967) renonce à faire remonter la période d'occupation des sites au-delà du quatrième millénaire avant notre ère, il en attribue, en se référant à la tradition populaire, la paternité aux gens du Ghana, créateurs d'une civilisation préislamique dès le premier millénaire de notre ère, dont le rayonnement se propagea jusque dans le Delta Central (création de la ville de Dia qui, d'après lui, devint plus tard un relais commercial). La présence du fer témoigne, il est vrai, de l'avancée de la métallurgie qui est à la base de l'essor des États médiévaux du Soudan occidental. Les lieux de production sont localisés sur les pourtours du Delta. La lisière nord-ouest apparaissait comme une zone de haute production métallurgique chargée de l'approvisionnement de l'empire du Ghana dans sa période faste. Tymowski (1974) reconnaît dans les hypogées situées sur les buttes "des tombes d'anciens guerriers, vraisemblablement de chefs bozo qui auraient dominé la région avant d'être asservis au XIII^e siècle par le Mali et plus tard par le Songho". Notons par ailleurs que l'occupation des buttes en certains endroits du Delta Central se continue encore de nos jours de façon temporaire par les pêcheurs nomades qui y établissent leur campement de pêche ; le cumul des déchets anthropiques se poursuivant toujours, quelle interprétation en fera-t-on dans un ou deux millénaires ? Il apparaît malaisé d'adopter -en l'absence de toute preuve scientifique tangible- une chronologie précise. Tout au plus peut-on constater que l'occupation de certains tertres est très ancienne et pourrait même dater du Néolithique supérieur. L'exemple des fouilles de Joboro (ancienne Djenné) nous y incite : sous la direction des McIntosh elles ont révélé l'existence

d'une brillante civilisation pré-islamique fondée au III^e siècle avant notre ère. Le commerce avec les contrées lointaines y était déjà florissant et on y notait la présence d'une forte division sociale du travail dans le cadre d'une production hautement spécialisée.

La présence de pierres levées dans la zone lacustre, à Tondidarou, Soumpi, et au nord du lac Fati, à côté des tumuli, a donné lieu à des conjectures diverses en ce qui concerne le symbolisme qui leur est attaché et la fonction qui leur est dévolue (Diop, 1979). De même, le monument de Sendiki Vadiobé examiné en 1911 par le lieutenant Desplagnes ainsi que les stèles tabulaires à extrémité arrondie (stèle de Dia) ont fait l'objet d'interprétations diverses, quant à leur fonction réelle (Monteil, 1932). En ce qui concerne le matériel lithique (pierres taillées et polies, bifaces) abondant sur les tertres du Delta, les perles et les meules, ils sont censés provenir d'horizons divers : Sahara, Afrique du Nord, Moyen-Orient, à l'époque des grands empires soudaniens.

Dans certains cas la tradition orale a permis d'identifier des sites, et même certains de leurs occupants, mais bien souvent elle est restée muette, les habitants actuels de la région ayant perdu toute trace de filiation avec ces "hommes du passé" quelquefois dépeints à travers le mythe sous l'angle du merveilleux et de la démesure (mythe des géants de Dia et de Faran Nabo, l'ancêtre des Sorko, etc.). Des habitats souterrains appelés *kié* par les Bozo ont été identifiés dans le Delta Central (Monteil, 1932 ; Daget, 1956 ; Le Moal, 1960 ; Locati et Spini, 1984 etc.). D'après Charles Monteil la tradition bozo attribue l'origine de ce peuple à deux trous ayant abrité leurs ancêtres : Dia Kolo (trou de Dia) pour ceux de la région de Djenné et Kotaka ou Wandiaika pour certains, ceux de la partie septentrionale de la zone d'inondation. La fonctionnalité de ces demeures a été attestée (Le Moal, 1960 ; Locati et Spini, 1984).

L'ancienneté de ces trous semble relative puisque les vestiges existent encore de nos jours ; il serait donc difficile de les considérer comme des habitats d'époque préhistorique. Il s'agirait d'après Meillassoux (1985) d'excavations servant d'abri à des populations de chasseurs-cueilleurs, formant de petits groupes éparés en quête de nouvelles terres à occuper. Ce qui ramènerait leur création à la période historique médiévale et à portée de la mémoire collective bozo. Nous étudierons plus loin l'importance de ces demeures souterraines dans le système de production cynégétique.

Problèmes d'ethno-genèse

La chasse, la collecte des fruits, des tubercules, des plantes sauvages et la pêche apparaissent comme les premières activités de l'homme dans la plupart des sociétés, et ce depuis l'époque paléolithique. Le cadre naturel se prêtait admirablement à ces différentes activités fournissant à profusion les ressources indispensables à la reproduction des groupes humains plus ou moins handicapés par la précarité et l'archaïsme des outils de production. La plupart des traditions du Delta reconnaissent l'antériorité d'installation des Bozo, dépeints sous les traits de chasseurs collecteurs. Les gros mammifères, éléphants, rhinocéros, hippopotames, les sauriens (crocodiles) les lamantins, les tortues, les grands fauves (lion, panthère), les cervidés et bien d'autres espèces animales étaient leurs cibles favorites (Ligers, 1964). Dans cette phase de production cynégétique il apparaît prématuré de parler de *bozo* en tant qu'entité ethnique. On pourrait parler tout au plus d'un groupe indifférencié formé par intégrations successives, d'individus provenant d'horizons divers au cours des siècles et se livrant à la pratique cynégétique. L'émergence du groupe pêcheur ne se réalisera que par suite d'une spécialisation sociale du travail en fonction d'une exploitation spécifique de l'écosystème, transformé en domaines de production distincts mais complémentaires (eau, terre, forêt, herbe, etc.).

La réalité sociale ne peut être interprétée en langage ethnique, elle doit être considérée comme un processus dynamique de fusion et de fission des groupes sociaux en interaction permanente. L'ethnie n'apparaît que comme résultat de ce processus et non comme point de départ ; elle émerge après coup et circonscrit la réalité dans un cadre sémantique plus ou moins figé qui finit par en occulter la dimension historique. L'étude du système de production cynégétique nous aidera à mieux comprendre les fondements du système de production halieutique, les deux systèmes présentant des caractéristiques communes sur le plan du mode d'appropriation des ressources et de l'exploitation de l'espace. Malgré ces similitudes il faut se garder d'une interprétation à tendance évolutionniste en ce qui concerne la genèse et l'évolution des systèmes de production, selon laquelle le système halieutique dériverait du système cynégétique et dont les systèmes agricole et pastoral seraient des formes ultérieures encore plus complexes et achevées. Le problème est autre, car on retrouve des pêcheurs agriculteurs, des agro-pêcheurs et des agriculteurs-chasseurs (2) encore de nos jours. L'existence du trou peut signifier l'autochtonie (au sens sémantique premier du terme, c'est à dire sorti de la terre) (3) mais elle peut revêtir aussi une toute autre signification dans le système de production cynégétique.

• LE MODÈLE CYNÉGÉTIQUE

Au Mali, nous trouvons des sociétés organisées de chasseurs qui seraient à la base de la création de l'empire du même nom. Par bien des aspects ces sociétés ont conservé par le biais de l'ésotérisme une large part des caractéristiques qu'on retrouve au sein du système de production cynégétique ancien dont les Bozo du Delta Central et les Sorko de l'aire songhaï apparaissent comme les témoins actuels (pratique de la chasse collective, rite d'ouverture de la brousse, itinéraires claniques, rituel magique et code de chasse).

Contrairement à ce qui se passe pendant la période historique où le chasseur est inséré dans un réseau complexe de relations sociales qui implique que son activité s'exerce d'une façon temporaire (il sort le plus souvent seul en brousse et ramène le gibier abattu au village), les chasseurs-collecteurs du Delta Central se déplaçaient plutôt en groupes plus ou moins restreints lancés à la poursuite permanente du gibier, la brousse devenant de ce fait un lieu d'accueil où se passait l'essentiel de leurs activités. Une telle activité impliquait le nomadisme et la construction d'habitat approprié à ce genre de vie. Les trous bozo apparaissaient comme la meilleure réponse adaptative au milieu et à l'activité, techniquement faciles à creuser, et moyen de défense efficace des chasseurs contre les fauves, qu'ils pouvaient facilement guetter et abattre.

En s'inspirant des travaux de Locati et Spini (1984) sur l'habitat bozo dont l'archétype serait le trou, Meillassoux le compare à d'autres de type légèrement différent ; il en conclut que "*les hypogées seraient donc liés à une période d'occupation de nouvelles terres par des populations très éparses, constituées en groupes de faibles effectifs, pour lesquels un*

(2) La présence des armes en fer (harpon, lance) aux mains des Bozo depuis l'époque médiévale suppose leur intégration dans des sociétés hiérarchisées et englobantes nécessitant des échanges étroits avec les producteurs de fer (forgerons) dont l'appartenance castée relève d'une stratification socio-professionnelle assez prononcée. Les Bozo actuels qui sont des pêcheurs ont gardé des traditions de chasse et pratiquent la culture du fonio et la riziculture.

(3) En fait, il n'existe pas de race autochtone pure, car les mouvements de populations sont aussi anciens que l'humanité elle-même, seule existe la primauté d'installation qui confère des droits aux premiers installés par rapport aux nouveaux arrivants. Cette notion de premiers arrivants est assez relative car elle peut être revendiquée par plusieurs groupes à la fois pour des motifs de légitimation diverse.

milieu totalement inexploité est plus favorable à la collecte et à la chasse qu'à l'agriculture. Cet habitat, relativement facile et rapide à creuser dans un pays n'offrant aucun abri naturel, fournissait une meilleure protection qu'une case de surface et convenait à de petits groupes itinérants" (Meillassoux, 1985).

Dans les sources écrites et orales, la majeure partie des groupes bozo indiquent que leurs ancêtres vivaient dans des trous ; mais plusieurs ont aussi affirmé qu'ils sont venus des différents points cardinaux. Pour des nomades cela n'est point étonnant, aussi faudrait-il traduire autochtonie non par éternité d'installation, mais plutôt par primauté d'occupation ; primauté relative somme toute par rapport à la mobilité extrême des groupes, ce qui laisse supposer pour certains l'appartenance à des structures étatiques pré-existantes ou dissoutes dont ils seraient tributaires sur le plan culturel. L'existence du harpon en fer révèle déjà l'existence de la métallurgie et de la caste des forgerons, indices d'une organisation sociale hiérarchisée. La sortie du trou des Bozo sous la fêrule d'autres groupes plus nombreux, plus civilisés ou plus forts (Marka, Peuls) marque le début d'une vie communautaire villageoise et cela est attesté par les mythes dont nous ferons une analyse détaillée dans le chapitre suivant. Locati et Spini (1984) retrouvent les étapes qui auraient marqué, d'après eux, l'adaptation progressive des Bozo à travers les changements architecturaux de leur habitat : passage du tronc d'arbre à l'hypogée, puis à la hutte assise légèrement excavée, ensuite aux différentes formes de paillottes (exhaussée, démontable), à la pirogue et enfin aux habitations en banco dont le *saho* serait la forme architecturale la plus achevée.

Contrairement à la brousse sèche soudanienne ancienne, constituée de savanes, de coteaux, de vallées et même de forêts-galeries, le Delta Central du Niger est une cuvette d'inondation où l'eau est réellement dominante en période de crue. Il forme un écosystème spécifique avec une diversification étonnante des ressources naturelles : cynégétique, aquatique et botanique. Les premiers groupes de chasseurs pouvaient donc se livrer à la chasse, à la collecte et/ou à la pêche suivant leurs possibilités et selon le calendrier saisonnier. Les armes de jet (harpons, lances), les filets fabriqués en fibres végétales pouvaient servir indistinctement à la chasse comme à la pêche. La présence des tubercules, fruits et plantes sauvages, rendait possible la collecte. Ces trois activités nécessitant un déplacement continu pouvaient cependant assurer la subsistance des groupes, étant donné la faible pression démographique supposée à cette époque. La tradition orale reconnaît dans l'identité des occupants des trous, tantôt des chasseurs, tantôt

des pêcheurs (Meillassoux, 1985 ; Takézawa, 1988). À la période des hautes eaux, les groupes pouvaient se livrer à des battues collectives sur les *toguéré* où les fauves (lions, panthères, hyènes), les cervidés et autres mammifères venaient se réfugier ; le gros gibier fournissait une abondante réserve en nourriture. Les chasseurs se livraient aussi à la chasse au gibier aquatique : hippopotame, crocodile, lamantin, (Ligers, 1960 et 1969).

• LE MODÈLE HALIEUTIQUE

Il se caractérise par la pratique symbolique et religieuse d'appropriation de l'espace en vue de l'exercice de la pêche en tant qu'activité fondamentale.

Les premiers groupes de chasseurs-collecteurs-pêcheurs tiraient l'essentiel de leur subsistance de la brousse, qui était en même temps leur milieu naturel de vie. Peu à peu s'effectua le marquage des territoires où s'exerçaient les activités des groupes, suivant des rapports de force ou d'alliance. L'exploitation des territoires se déroula en fonction du cycle saisonnier et suivant les disponibilités de l'écosystème en ressources animales, végétales ou piscicoles (chasseur, pêcheur). À cette forme de partage des aires d'activités se superposa une pratique d'ordre superstructurel conditionnant l'accès à la ressource, basée sur le droit de première occupation. La maîtrise de l'espace aboutit à une codification des rapports intra-groupes, sanctionnée par la force de la coutume. Peu à peu les groupes se différencièrent dans l'exercice des activités, la délimitation des espaces par le nouage des touffes d'herbes, le jet des galets au fond de l'eau, les repères naturels ou artificiels, ainsi que les alliances cathartiques ou matrimoniales. Ils consolidèrent le droit d'usufruit qui se transmet à l'intérieur des clans et lignages suivant la filiation par descendants. La pratique de la pêche donna lieu au paiement de redevances symboliques au maître de l'eau (*maaji* ou *mangaji*) par les exploitants étrangers à son domaine. La fonction du maître d'eau sera d'assurer la pérennité de la ressource garantie par le renouvellement du pacte conclu avec le génie de l'eau (*faro* ou *yegu*). Il purifie l'eau avant la pêche, et assure la sécurité des pêcheurs par la neutralisation (*lasebu* ou *dasiri*) des génies et des animaux malfaisants, fixe les interdits imposés par le génie et veille à leur respect. Il bénéficie d'une série de privilèges attachés à sa fonction.

L'émergence des droits de pêche s'est effectuée sensiblement de la même manière que pour la chasse. Les deux droits gardent une origine commune et un caractère mystico-religieux qui en garantit le respect par les différents usagers. La constitution des groupes de pêcheurs ne signifie pas pour autant la fin de la pratique cynégétique, qui revêt à cette

étape le statut d'une activité secondaire.

La sortie du trou : les relations symbiotiques

La formation des principales entités ethniques du Delta Central résulte de la diversification des activités productives et de leur monopolisation par des groupes sociaux dont elle va accentuer les particularismes. Cette diversification des caractéristiques biologiques et culturelles des groupes concerne les chasseurs-collecteurs-pêcheurs en premier lieu. De plus en plus les activités cynégétiques et la cueillette vont céder le pas à la pratique halieutique qui devient prépondérante pour la majorité des composantes du groupe, suite aux modifications de l'environnement, ou du contact prolongé avec d'autres groupes. Meillassoux (1985) situe à peu près entre le XVe et XVIe siècles -arrivée des Jawara futurs maîtres du Diagana dans la région- le début de l'inondation de cette partie du Delta Central par les eaux nouvelles du Diaka. C'est ce changement qui aurait mis fin à l'habitat souterrain des chasseurs-collecteurs devenu impraticable et provoqué leur établissement en surface. Les eaux peu profondes de leur milieu de vie leur auraient donné l'occasion de focaliser leurs activités sur la chasse au gibier d'eau, les grands fauves ayant élu domicile au nord dans les régions sèches du Sahel. Les zones inondées périphériques seraient devenues leurs principales aires d'activités piscicole et cynégétique. Si l'arrivée de l'eau dans le Diagana se situe à portée de la mémoire historique des populations (XVIe siècle) plusieurs conséquences devraient nécessairement en découler. À savoir, comme Meillassoux le fait remarquer, que Dia n'aurait pas pu être la fameuse métropole commerciale musulmane du Delta (Jakha) dont fait mention le Tarikh-es-Soudan. D'autre part les Bozo de la région de Djenné affirment invariablement que leurs ancêtres sont sortis du trou de Dia, mais on remarque leur présence dans le Djennéri bien avant le IXe siècle (Tarikh-es-Soudan), et d'après les fouilles récentes (McIntosh), Joboro ou Djenné Djéno existerait déjà trois siècles avant notre ère. Sans apporter un démenti catégorique à Meillassoux, on constate que les vagues de migration sont de loin antérieures au XIVe siècle et que, déjà au début du premier millénaire, l'habitat de chasseurs-cueilleurs avait évolué du simple trou et même dépassé la paillote pour atteindre le stade des torchis dans le Djennéri (Mc Intosh et Mc Intosh, 1986). À notre avis le Diagana était déjà tributaire de l'inondation d'une façon ou d'une autre bien avant le XVe siècle.

Il existerait une dissymétrie chronologique dans le

mode de peuplement et la spécialisation socio-professionnelle entre les groupes du Delta Central et ceux du Delta amont. Cela se vérifie quand on explore les aires d'extension primitives des groupes bozo actuels qui correspondent à des aires linguistiques et culturelles différentes. Le groupe *tié* se retrouve dans le Diagana originel dont l'îlot de Dia fut le centre lors de la domination des Marka sur la région ; sur le Niger on les retrouve de Ké-Bozo à Nouh et dans le Macina. Les *Sorogo* occupent la majeure partie de la zone d'inondation : Kotia, Macina, Djennéri, et du Korondougou au lac Débo.

Cependant un élément commun semble être le point de jonction entre ces deux groupes, l'exploitation des plaines inondées peu profondes appelées *pondo* en langue Sorogo. Le milieu palustre était propice au déroulement des activités cynégétiques (chasse au gibier d'eau) et halieutiques (pêche au harpon et érection de barrages), ainsi qu'à la riziculture. En amont de la zone d'inondation, de Kayo à Sansanding, se trouve le berceau du troisième groupe appelé *Kélinga*, exploitant le fleuve comme les Somono et une partie des Tié installés, contrairement aux traditions bozo, sur le Niger. De grandes similitudes lient les groupes sorogo et tié du Delta Central à travers l'exploitation de milieux similaires avec des engins et des techniques identiques. On décèle une parenté linguistique entre eux ; tandis que tous deux paraissent plus éloignés des Kélinga de l'aire bamanan de Ségou, qui se rapprochent plus des Somono par leur tradition de pêche. En aval du lac Débo et jusqu'au-delà des frontières du Mali les pêcheurs de langue songhaï appelés *Sorko* constituent le quatrième groupe de pêcheurs. Sur le plan linguistique ils se distinguent des trois autres, mais l'analyse historique montre qu'ils ont été en contact étroit avec les Tié et Sorogo du Delta et que leur influence s'est exercée jusqu'à Djenné. On distingue parmi eux, deux sous-groupes les *Sorko faran* et les *Sorko fono*.

Avant de parler de ces différents groupes, il est indispensable de réfléchir sur les conditions socio-historiques de leur émergence dans la sphère des activités halieutiques.

• LES RELATIONS SYMBIOTIQUES : LA PARENTÉ À PLAISANTERIE

La sortie des pêcheurs de leur trou a souvent résulté de la rencontre avec des groupes rivaux, numériquement plus forts. Elle est toujours relatée sous forme de mythe qui renvoie aux alliances contractées par les ancêtres éponymes des groupes en présence. Les modalités varient suivant les récits mais la trame

reste identique.

L'ancêtre des pêcheurs réside toujours dans un trou et est considéré comme premier occupant du lieu. Survient ensuite un étranger (marka, bamanan ou peul) qui s'établit dans les lieux tout en ignorant sa présence. Le contact entre les deux ancêtres éponymes a lieu grâce à un animal dont la trace mène à la découverte de l'autre. Dans plusieurs mythes il s'agit du chien, compagnon fidèle du bozo et/ou du chasseur, propriété de l'un ou l'autre des protagonistes et dont le larcin (vol du poisson ou du gibier) conduit grâce à un stratagème (cendre répandue sur ses traces) à son maître. Suivent les salutations d'usage et les présentations. Une alliance intervient oralement et très souvent avec échange de sang entre les protagonistes, le Bozo sort de son trou et s'installe à côté de l'autre et il en résulte la création d'un village (cas de Diantakaye près de Konna, légende de *Séri* et *Kossi* de Sendégué, fondation de Dia, de Nouh etc.).

Le deuxième cas de figure met le pêcheur en face d'un groupe numériquement plus fort, ce dernier n'exerçant pas la même activité que lui (migrant, pasteur, guerrier). Les rapports s'établissent par la persuasion ou au besoin par la force et un pacte est scellé, en voici plusieurs exemples.

- Selon le Tarikh-es-Soudan les Marka nono en arrivant à Joboro vers l'an 800 de notre ère y trouvent les Bozo déjà installés. En voulant transférer leur résidence, les Bozo sont contraints par les Nono à accomplir les sacrifices aux génies. La mort de Tapama, fille d'un Bozo, emmurée vivante consacre le pacte entre Bozo et Nono et devient le gage de la prospérité de la future Djenné.

- En arrivant à Konna Indhé à la fin du XVIII^e siècle, des immigrants marka islamisés en provenance de la Boucle du Niger sous la conduite des Kampo y trouvent les Bozo des clans Kornio et Kemeso. Ils les font sortir de force des trous et les convertissent d'emblée à l'islam en leur rasant la tête et en les rebaptisant. Massa Kornio et Minimon Kemeso se soumirent, mais le frère puîné de ce dernier, Bayon, préféra se noyer dans le fleuve. Les Kampo scellèrent alors un pacte de sang (*dagana*) avec les pêcheurs.

- L'alliance conclue entre autochtones marka et bozo de Dia se trouve renforcée par l'arrivée des Jawara qui les font sortir des trous et leur assurent la protection au prix de la prééminence politique sanctionnée par le pacte du sang.

Le troisième cas relève de l'incorporation rituelle, prenons deux exemples :

- L'alliance entre Bozo du Delta Central et Dogon des falaises de Bandiagara dont la première version est relatée par Desplagnes (1907). Les Dogons qui habitaient dans le Tichitt et au nord de Nioro, confrontés à la famine, migrent vers le Sud. Le deuxième groupe des migrants, les "rouges", se dirige vers Wandiaika (en aval

de Mopti) où il bénéficie du service des Bozo pour traverser la zone inondée ; un échange de sang a lieu entre les deux groupes dont les membres deviennent des frères de sang avec obligation de ne jamais se combattre, de se porter mutuellement assistance en toute occasion etc.

- Une seconde version émanant de Bocar N'Diaye (1970), très courante dans le Delta Central, raconte qu'à l'origine coexistaient un Bozo et un Dogon et chacun d'eux avait un enfant. Le Bozo partit au loin en laissant son enfant au Dogon. Ce dernier pour l'empêcher de mourir de faim découpa un morceau de sa cuisse qu'il lui fit manger. Il résulta entre les deux peuples une alliance de sang impliquant des obligations et des interdits réciproques.

- Une autre version de cette légende parle de deux frères dont l'un pour empêcher l'autre de mourir découpa une partie de sa cuisse qu'il lui fit manger à son insu. Quand l'autre s'en aperçut, ils se jurèrent fidélité et assistance réciproque ainsi que tous leurs descendants. Ils se séparèrent, l'un devint pêcheur et séjourna au bord de l'eau, l'autre devint cultivateur et s'en éloigna.

La parenté à plaisanterie, qui relève en partie du mythe et de l'histoire, instaure des rapports privilégiés entre des groupes sociaux identiques ou différents, elle peut s'analyser sous plusieurs angles.

a) La première forme qualifiée de *sinankuya nyogony* ou *boloma* en langue bamanan, la plus banale, s'exprime sous forme de plaisanteries grossières de la part des protagonistes mais ne proscriit pas certaines formes de rapports sociaux (alliance matrimoniales ou autres). Elle se caractérise par :

- la rencontre de deux protagonistes généralement les ancêtres éponymes de deux clans ou de deux lignages de statut égal ou différent ;

- la conclusion d'un pacte oral (échange verbal) qui a valeur d'un serment (*laïdu*) qui proscriit toute trahison ;

- ce pacte est héréditaire et s'étend à tous les descendants des deux ancêtres ainsi qu'aux ethnies qu'ils représentent (cas bozo/dogon,peul/bamanan etc.) ;

- une solidarité mutuelle qui est une addition des forces et un renforcement de la fraternité conçue comme une fraternité de lait (*balimaya* ou *nadamama* en bozo) ; elle ne prohibe pas les échanges matrimoniaux entre les protagonistes.

La rupture du pacte entraîne ipso facto la malédiction des auteurs et atteint toute leur descendance.

b) La deuxième forme est appelée pacte de sang ou *dagana* en bozo, *jo* ou *sinankuya kuman* en bamanan. Elle s'exprime par des plaisanteries grossières entre *sinankun* et se caractérise par :

- la rencontre des protagonistes (ancêtres éponymes) de statut égal ou hiérarchisé ;
- la conclusion d'un pacte à partir du sang mélangé et consommé ensemble ou une partie de la chair de l'un consommée par l'autre ;
- ce pacte est plus que verbal, il a valeur de serment indéfectible et ce serment engage les postulants ainsi que toute leur descendance pour l'éternité ;
- l'instauration d'une fraternité véritable (ils acquièrent le même sang) qui a valeur de lien de parenté ;
- la proscription de toute altercation ou bagarre et l'interdiction absolue de faire couler le sang ;
- une solidarité indéfectible reposant sur l'entraide entre les protagonistes en toute occasion et une fidélité à toute épreuve. Sur le plan matrimonial le pacte proscrit le mariage ainsi que tout rapport sexuel, qui acquerront d'emblée valeur d'inceste. Ils (un homme bozo et une femme dogon par exemple) ne doivent même pas s'asseoir sur la même natte : ceci symboliserait déjà le coït. La rupture de ces interdits entraîne la déchéance (perte de force, malédiction) des auteurs ainsi que de leur descendance. Elle provoque la mort des contrevenants (en cas de coït, les partenaires sont soit foudroyés soit collés l'un à l'autre comme un couple de chiens, d'après le mythe).

Il est interdit à un protagoniste d'assister aux funérailles de l'autre sous peine de mourir ou de constater un décès dans sa famille. Le pacte de sang instaure la protection et la sécurité des membres des groupes alliés. Si les rapports sont asymétriques le groupe dominant (fort), en échange de sa protection, bénéficie de prestations de la part du groupe dominé (faible).

L'interprétation de ces différents cas de figure a prouvé que l'instauration des rapports intergroupes vise avant tout à instaurer la sécurité. L'existence des groupes assure l'exploitation harmonieuse des sphères de production dont l'appropriation devient l'enjeu des groupes rivaux. À titre d'exemple la *sinankuya*, qui lie Bozo et Somono et qui est du premier degré, a pour but d'instaurer l'entente et la paix entre deux groupes rivaux livrés à l'exploitation d'un même milieu. Les plaisanteries grossières échangées entre partenaires et les différents interdits prescrits jouent le rôle véritable de catharsis (purification) des rapports. Cependant l'alliance n'instaure pas toujours des rapports égaux. Lorsque deux individus, par exemple un chasseur et un pêcheur, se trouvent à égalité de force dans une nature hostile, leur souhait est de joindre leurs forces pour mieux survivre ; la découverte de l'autre, bien

qu'inspirant la peur, est synonyme de réconfort (cas de Séri et Kossi). Il peut aussi donner lieu à des rapports inégaux, cas de Dia où le Jawara qui est un chasseur-guerrier fait sortir les Marka et Bozo du trou et prend le commandement politique.

La conclusion du pacte revêt un aspect hiérarchique et asymétrique dans le cas des Kampo de Konna Indhé (le vieux Konna, au bord du fleuve) : ils violentent les pêcheurs et les convertissent de force à l'islam. Dans la majorité des cas, les pêcheurs se sont trouvés face à des groupes importants de migrants en fuite et/ou en quête de nouvelles terres, ou de guerriers-chasseurs puissamment armés (4). Il s'en est suivi la conclusion de pactes entraînant des rapports de pouvoir entre eux et les nouveaux arrivants.

Dans l'exemple bozo/dogon, le premier cas montre deux groupes dont l'un accomplit des prestations utiles pour l'autre qui, en guise de reconnaissance scelle un pacte. Dans la deuxième narration, les deux sont frères mais se séparent pour exercer des activités différentes, ils s'évitent. Bozo et Dogon, dans la réalité, n'exploitent pas le même milieu, d'où réduction des risques de conflits, l'essentiel des rapports est alors basé sur l'échange des produits agricoles et halieutiques. Si dans le *sinankuya boloma* l'alliance matrimoniale est tolérée, dans le *sinankuya kunan* elle est considérée comme un inceste (relation entre frère et sœur de même sang). Le mélange et l'absorption du sang, ou la consommation de la chair de l'autre, entraîne une assimilation totale au même titre que la filiation biologique entre deux enfants ayant le même ascendant.

Le caractère asymétrique de l'alliance est cependant atténué par l'échange des services. L'étranger, aussi puissant soit-il, a recours à l'autochtone bozo ou nono pour s'installer sur la terre dont il ne connaît pas le secret. Le Peul le plus audacieux n'oserait tenter la traversée d'un bief avec son troupeau sans l'aide du Bozo maître de l'eau. La possession du pouvoir religieux par les autochtones les rend indispensables aux étrangers et même après l'installation

(4) L'ancêtre des Diawara nommé Damananjoku était *fanga ngi* (possesseur de force), un guerrier possesseur d'un fusil à silex (ce qui est anachronique) sous la menace duquel il fit sortir les Tomota, les Kwanta et Famanta du trou et se fit proclamer leur chef selon l'une des innombrables versions de la tradition orale de Dia ; dans d'autres, il n'a qu'une lance (ce qui est plus vraisemblable) et il est coopté par les autres pour exercer la chefferie.

du village ils gardent la pérennité du culte aux génies, garant de la reproduction de la vie et signe de primauté religieuse.

• LE MYTHE ET L'HISTOIRE

Le mythe renvoie d'emblée à l'origine des races, des groupes et même de l'humanité ; quelquefois il peut interférer avec l'histoire et ce point d'intersection entre la projection idéale de la réalité et sa relation historique peut servir de clef pour l'interprétation des faits sociaux. L'origine du trou ancestral remonte sûrement à la période proto-historique, mais considérée à l'échelle chronologique elle ne nous est pas d'un grand secours, puisque les trous ont continué d'exister tout au long de l'histoire. Si leur existence plaide pour l'autochtonie des Bozo, ce terme signifie seulement l'antériorité d'un groupe par rapport aux autres. En ce sens il n'y a pas une origine unique des Bozo, qui ne sont que le résultat d'un processus d'intégration et de désintégration de groupes différents en fonction des modes particuliers d'exploitation de l'espace. L'ethnicité est liée à l'histoire de l'appropriation technologique d'un milieu spécifique ; ne pas le reconnaître est synonyme d'une lecture métaphysique de la réalité sociale. En supposant même l'existence d'un noyau originel bozo, l'afflux continu de migrants provenant de tous les recoins du Soudan occidental (Marka, Soninké, Dioula, Maninka, Bamanan, Peul, Bobo, Songhaï, Sorko etc.) et leur fusion n'a pu qu'atténuer leur caractère primitif et provoquer par osmose sociale la création d'une entité nouvelle et distincte.

Ce n'est qu'au contact des autres groupes que les pêcheurs du Delta ont surgi dans l'arène de l'histoire comme entité ethnique donc socio-professionnelle. Leur histoire réelle est celle de la maîtrise pratique d'un milieu particulier, l'eau, et le monopole idéologique lié à son exploitation, reconnu *de jure* par les autres groupes. La sortie du trou revêt un caractère symbolique ; dans la réalité les faits se sont déroulés autrement. Au pouvoir mystique des maîtres de l'eau et de la terre d'essence transcendante s'est substitué par l'alliance - qui a été très souvent l'expression d'un rapport de force - un pouvoir hiérarchique d'ordre temporel laïc, assurant non plus une maîtrise de la nature mais de l'homme tout court. L'étude des modes d'expression de ces rapports historiques nous aidera à mieux cerner la genèse et l'évolution des groupes concernés et leur interaction avec le milieu géographique.

ESPACES DE PRODUCTION : ESPACES ETHNIQUES ET SOCIAUX

À l'intérieur de la cuvette d'inondation les pêcheurs sorogo et tié ont depuis fort longtemps cohabité avec des agriculteurs spécialisés dans la culture du riz. Ces derniers ont été assimilés à une fraction du peuple marka du Delta Central sous l'appellation de Nono (Delafosse, 1912 ; Monteil, 1932 ; Gallais, 1967). Cette assimilation, bien que reposant sur des considérations d'ordre méthodologique, contribue à obscurcir davantage le concept marka qui est loin de répondre aux caractéristiques d'une ethnie homogène.

Pour plus de clarté ces agriculteurs que nous appellerons *Noron pin* ou Nono noirs sont considérés par tous comme les plus anciens riziculteurs du Delta Central. Par suite des bouleversements subis au cours de l'histoire par leur habitat, on les retrouve disséminés un peu partout dans la zone d'inondation : à Dia et dans le Diagana, dans la région de Djenné, dans le Kounari où l'un de leurs établissements, Kouna, a donné son nom à toute cette région ; dans le Borondougou-Korondougou où les Nadian assurent la maîtrise des terres rizicoles ; le long du Niger dans la zone inondée s'étendant de Diafarabé au Korondougou et dans le Kouhaye-Kotaba où la maîtrise est exercée par le clan Tanopa. Partout ils exercent le culte de la terre. Créateurs supposés et maîtres de la riziculture deltaïque, ils cultivent la partie profonde de la strate rizicole constituée de terrains submergés sous une nappe de 2 à 3 m aux plus hautes eaux (Gallais, 1967). Le même auteur en 1967 dénombrait 8 000 *Noron pin* dans le Pondori, environ 5 000 dans le Diagana, 1 500 sur les deux rives du Niger en amont de Mopti et enfin 2 500 sur le rivage est du Delta Central (de Tondimina à Kontza et de Wandiakaka jusqu'à Kouna au sud). Globalement il dénombre de Ké-Macina au lac Débo 60 000 Bozo dont 51 000 vivant dans la plaine d'inondation et 8 000 en bordure immédiate. Les Sorogo sont au nombre de 10 500 entre le Bani et Le Niger au sud du Delta, 1 500 autour de Djenné ; ils occupaient 80 villages dans le Nord Delta, le reste disséminé dans la plaine inondée autour des lacs Débo et Walado. Les Tié vivaient regroupés sur les rivages du Diaka et du Niger autour de Diafarabé dans des villages de 250 habitants en moyenne, tandis que les Kélinga sont en amont du Delta, enclavés dans l'aire bamanan pré-deltaïque.

Cette carte de l'habitat bien que perturbée par les sécheresses et les migrations reste encore valable dans ses grandes lignes, elle est révélatrice de la niche écologique adoptée par chacun des divers groupes ethniques.

Delafosse situe l'habitat primitif des pêcheurs Bozo (Tié et Sorogo) dans la zone du Lac Débo et dans le Diagana le long du Diaka. C'est à partir de ces

régions qu'ils auraient exercé une poussée vers l'aval, contrée par les pêcheurs Sorko dès les XIIe et XIIIe siècles. À la même période ils auraient remonté le fleuve jusqu'au Bani qu'ils auraient atteint aux environs de Mopti ; mais la poussée des Somono venant de l'amont les auraient contraints à se concentrer dans leur aire de départ primitive, où ils se seraient confinés jusqu'à la période contemporaine. La tradition orale s'accorde en partie avec Delafosse, mais donne comme épice de dispersion Dia et Wandika en direction du sud-est (Bani) et du Nord en direction du Débo. Historiquement parlant, le Diagana, le Djeneri et le nord-ouest du Débo apparaissent comme les plus anciennes zones de peuplement deltaïque. À côté des groupes pêcheurs, on a toujours remarqué l'existence des Bobo ou Bwa (Monteil, 1932 ; Daget, 1956) ; repoussés lors des invasions successives vers le Bani et plus au sud, ils demeurent encore maîtres des terres et des mares dans plusieurs endroits. La sortie du trou des chasseurs-collecteurs-pêcheurs est un phénomène de longue durée qui a dû s'étendre sur plusieurs siècles bien avant les premiers âges de notre ère et se prolonger jusqu'au XIXe siècle (l'avènement de Konna Indhé se situe à la fin du XVIIIe siècle). Il est à noter cependant que c'est surtout sous l'influence des Marka puis des autres conquérants que les pêcheurs seront englobés dans des espaces de pouvoir d'ordre hiérarchique et vertical qui vont restructurer les fondements de leur système de production (cf. carte h.t. VII).

Le territoire de pêche archaïque des Tié et Sorogo de la plaine d'inondation constituait un finage qui réunissait divers éléments de la morphologie deltaïque : lit de fleuve, chenal, mare, bras de fleuve, plaine inondée etc. Cette combinaison est variable sur l'ensemble du Delta mais elle s'effectue toujours avec les mêmes éléments de base. Le finage devient de ce fait une unité écologique dont l'exploitation conditionne le renouvellement des différents systèmes.

L'organisation politique lignagère

Sur le plan politique le pouvoir des anciens se trouve à la base de l'organisation sociale. Elle s'exercerait à l'origine à travers les *ton* ou associations qui possédaient une organisation propre, une hiérarchie interne, un calendrier de réunion et des sphères d'activités distinctes. Ces *ton* englobaient en leur sein l'ensemble de la population du village qui pouvait regrouper plusieurs lignages différents. L'exemple des Tié du Diagana fourni par Daget (1956) retrace les caractéristiques de cette organisation commune à tout le Delta, mais que l'on retrouve chez la majorité

des peuples du Soudan occidental (Bamanan, Peul, Maninka, Bozo etc.). À l'intérieur de la communauté on retrouve trois associations fondées sur le statut social lié à l'âge, au sexe et à la fonction.

La première *ton* est celle des anciens, elle regroupe les aînés de la génération du *ka* ainsi que tous les hommes mariés qui ont le droit de prendre la parole. Elle s'apparente au conseil des anciens qui est la plus haute autorité politique de la communauté villageoise. Elle statue sur tous les problèmes d'intérêt général, sur le plan juridique elle inflige des amendes aux contrevenants en matière d'infraction du code de la pêche, amendes perçues et récupérées par le *ka*. En fait elle assure par l'intermédiaire des principaux centres de décision (aînés, chefs de famille) la marche de la communauté qui pouvait se circonscrire à l'origine aux dimensions d'un lignage souche, d'un ou plusieurs segments de lignage etc. Le conseil des anciens est présidé par le sacrificateur qui est le *ka* ; il a une fonction réellement politique, judiciaire, morale et sociale.

La deuxième association regroupe les jeunes et les enfants sous la direction d'un chef.

La troisième est celle des femmes et des jeunes filles, dirigée par une femme d'expérience.

Toutes ces *ton* sont placées sous l'autorité du *ka* appelé *ton maa*, c'est-à-dire chef du *ton*, qui possède des droits étendus sur l'ensemble des membres. Il peut réquisitionner à tout moment tous les jeunes gens (garçons et filles) pour accomplir des prestations d'intérêt général. Il peut décider des pêches extraordinaires, et ce, même dans des endroits mis en défens et dans toute pêcherie, sans demander l'assentiment du propriétaire qu'il prévient tout juste avant l'envoi des jeunes. Les jeunes constituent la principale force de travail de la communauté, leur regroupement en *ton* a pour but la mise à disposition permanente aux mains des aînés d'une main-d'œuvre docile et efficace.

Autant les aînés constituent le sommet de la pyramide, autant les jeunes en constituent la base, le socle de toute activité de production. Ce qui a fait dire que "tout groupement de pêcheurs a donc à sa tête un petit gouvernement autonome et gérontocratique" (Daget, 1956). Ce dernier suppose à l'origine une autonomie de ces groupements les uns par rapport aux autres et aussi à l'égard de toute chefferie politique ou Etat organisé, et les qualifie de *communauté taisible*. Lorsque l'on observe le parcours historique des groupes de pêcheurs du Delta Central, on se rend vite compte qu'ils ont bien peu profité de cette autonomie politique que maints auteurs leur attribuent (Ligers, 1964 ; Daget, 1956), car au fil des siècles l'émergence d'autres groupes mieux organisés, plus forts et plus nombreux (Marka, Songhaï, Peul etc.) les intégrera dans un mode de production plus vaste et plus complexe, où leur rôle de producteurs sera fixé en fonction de visées hégémonistes purement économiques et politiques.

L'organisation juridique de la pêche

L'eau ainsi que les poissons qui y vivent sont la propriété des génies. L'alliance religieuse du premier sacrificateur avec le génie de l'eau garantit l'exercice de la pêche pour lui et ses descendants mâles (patrilignage) sur des emplacements précis répertoriés, nommés et intériorisés, de génération en génération. Consacrés par la coutume, ils deviennent des pêcheries et revêtent le caractère d'un patrimoine lignager indivis exploité par tous les membres de la communauté. À la sacrificature est donc lié le droit d'occupation territoriale reposant sur l'antériorité d'occupation. L'espace de production halieutique est un espace médiatisé et pacifié. La pratique de la pêche dans un espace inculte transformé en sphère de production génère des droits et prérogatives pour les lignages autochtones regroupés sous l'autorité du sacrificateur. La ressource piscicole est une ressource renouvelable mais non appropriée ; tant qu'elle circule librement elle garde les caractères d'un bien public pour le pêcheur et n'importe qui peut se l'approprier. Cependant la capture est soumise à des conditions de sauvegarde de l'intérêt général qui s'énoncent ainsi :

- ne pas porter atteinte à des droits légaux d'autres individus ;
- ne pas gêner les manœuvres des autres pêcheurs et des engins ;
- ne pas s'emparer d'un emplacement déjà retenu, signalé par des repères visibles ;
- ne pas bloquer le passage des poissons dans le lit principal du fleuve au risque de compromettre leur reproduction en arrêtant leur migration ;
- ne pas pêcher dans des zones mises en défens.

Toute infraction à ces règles entraîne une poursuite du contrevenant de la part du maître d'eau ou des parties lésées.

L'allusion évidente aux droits légaux d'autres individus, aux emplacements réservés etc., renvoie sans équivoque à un droit de maîtrise de l'eau ; l'exploitation prolongée d'un milieu concède un droit d'usufruit. Le lignage devient l'unité de détention de droit d'usage de l'eau en fonction de son occupation ancienne et permanente. Pour Cormier-Salem (1991), qui parle de l'émergence des droits de pêche et de propriété en Casamance, le poisson capturé revient au propriétaire de la palissade, puis par extension le fonds de pêche sur lequel est fixé la palissade lui appartient, alors qu'au départ il n'en avait que l'usufruit. La parcelle d'eau une fois découverte, exploi-

tée et occupée de façon plus ou moins permanente devient la propriété privée du pêcheur ou de son lignage quand la pêche est collective, elle acquiert un statut équivalent à celui d'une rizière. L'exploitant du Delta Central, inséré dans des rapports mystico-lignagers, reconnaîtrait-il en une pêcherie lignagère ou individuelle une propriété privée ? Sans aller si loin, reconnaissons le caractère pérenne du droit d'exploitation reconnu *de facto* par la coutume aux exploitants actifs, tant que le domaine ne tombe pas en déshérence ; auquel cas il revient au sacrificateur qui est le médiateur auprès des génies. Il y a des similitudes flagrantes entre modes d'occupation de la terre et de l'eau ainsi qu'entre les droits d'exploitation. Ainsi en termes simples : ... "*les rapports traditionnels établis entre les hommes et la terre cultivée se ramènent à deux niveaux. La primauté historique agricole donne la maîtrise de la terre avec son fondement rituel et sa fonction arbitrale, voire redistributive ; l'accord du maître de terre donné à une famille établit le droit de culture.*" (Gallais, 1984).

• L'ALTÉRATION DES DROITS DE PÊCHE

Un groupe social (lignage, fragment de lignage, famille étendue ou conjugale), si élémentaire soit-il, ne peut demeurer complètement isolé, "*le rapport à l'extériorité constitue une donnée immédiate de sa constitution et sa maintenance*" (Amselle et M'Bokolo, 1985).

Les premiers lignages tié et sorogo du Delta Central, sous la poussée des étrangers et des pouvoirs politiques hégémoniques, ont délégué une partie de leurs prérogatives, ce qui a altéré la nature des droits de pêche initialement basés sur l'ancienneté d'occupation sanctionnée par le pacte mystique.

• LES GROUPES AUTOCHTONES

Comme nous l'avons déjà évoqué, dans le processus de transformation historique des chasseurs-collecteurs-pêcheurs en groupes socio-professionnels différenciés, l'apport d'allochtones provenant d'horizons divers a été déterminant. Le processus d'intégration des étrangers (chasseurs, guerriers, riziculteurs, migrants, fuyards, conquérants) ne s'est pas clos avec l'émergence et la stabilisation relative des groupes de pêcheurs. Au fil des siècles l'assimilation des populations allochtones s'est poursuivie et continue encore de nos jours (Daget, 1956 ; Sakai, 1990). Leur installation sur les pêcheries autochtones a modifié le contenu des droits de pêche. À l'origine nous retrouvons un lignage autochtone exploitant ses pêcheries délimitées géographiquement et érigées en patrimoine familial. Le droit d'usufruit concédé par la sacrificature est en même temps un

droit de maîtrise. Par le biais d'alliance, de délégation, de don, de compensation juridique (prix du sang), des éléments extérieurs au patrilignage (étrangers, filles du patrilignage) ont bénéficié des pêcheries. Ne pouvant exercer les droits liés à la sacrificature, privilège accordé aux seuls *nonyè* ou *duurambé* (premiers installés), ils bénéficient cependant d'un droit d'usufruit à caractère purement juridique sur leur exploitation dont ils deviennent les maîtres : *ji tu* ; ces droits reviennent à leur lignage qui peut les aliéner, contre le paiement d'une redevance.

• LES GROUPES DOMINANTS

Si les riziculteurs semblent avoir entretenu avec les Tié et Sorogo des rapports d'échange issus de l'exercice d'activités rurales complémentaires, d'autres groupes ont commencé très tôt à exercer leur domination sur les producteurs ruraux. Avant de situer l'identité et le rôle joué par ces groupes, le fait saillant en matière de droit piscicole a été souvent la confiscation des droits de maîtrise de l'eau *jituya* par des souverains locaux au profit de tiers (vassaux), le paiement de redevances en produits piscicoles et la centralisation du pouvoir politique à leur seul niveau. Ce qui s'est traduit par la superposition du droit de conquête au droit religieux de première occupation.

Dans le Diagana, Daget bien que reconnaissant les prérogatives du sacrificateur *nonyé* (le *ka* du lignage, qui est chef des trois composantes du *ton*), est obligé de concéder quelques lignes plus loin que la région de Diafarabé dépendait du chef de Dia appelé *Dia manga*. Ce *manga* avait une autorité théorique sur les *ton* de son territoire. Était-ce seulement une autorité purement théorique ? Nous pensons plutôt le contraire car ce *manga* va usurper le titre de *ton maa* pour son usage personnel ainsi que les droits y afférents : versement de poisson, réservation du produit de certaines pêches sous forme de redevances imposées aux pêcheurs. Il s'agit bien à notre avis de rapports tributaires issus du droit de conquête qui confère la suprématie politique, expression de la maîtrise des hommes. Le *manga* enlève aux communautés patriarcales leur pouvoir juridique en se réservant l'arbitrage des conflits graves en matière de pêche. L'existence des principautés *marka* de Dia, Kokri, Kolenzé, etc., marque l'émergence d'un pouvoir de nature verticale, coercitive et prédatrice.

Cette émergence marque le remodelage des espaces de production et des pratiques qui s'y rapportent, ainsi que leur intégration dans un système global de production et d'échange, garanti par la force des armes et caractérisé par une division sociale accentuée du travail et par une séparation des sphères de production et de consommation (opposition campagne/ville, ruraux/citadins, pêche/commerce etc.). C'est en ces termes qu'il faudra analyser les différentes activités de production (pêche, agriculture, élevage) dans le cadre de sociétés englobées et

englobantes, ce n'est qu'à ce stade qu'apparaîtra la signification globale et éclairante des termes Bozo, Somono etc., bref des catégories ethniques socio-professionnelles forgées et utilisées par les Etats pour classer socialement les agents sous leur bannière en fonction de leur intérêt économique et social.

Notre exposé s'oriente de ce fait vers la problématique, chère à Amselle (1977) qui déclare que "... *ce qu'il faut étudier, c'est le système global où l'ensemble des déterminations, qui pèse sur les éléments et leur donne leur poids spécifique, leur imprime leur rythme propre de développement. En se transformant, celui-ci modifie la place assignée à chacun de ces éléments qui à leur tour réagissent sur lui*". L'histoire de la pêche n'est pas la seule affaire des Bozo, le cadre géographique qui en a permis la réalisation est aussi devenu un cadre politique, économique et social auquel elle doit son existence actuelle. Au gré des dominations Marka, Mandé, Songhaï, Bamanan, Peules et Toucouleur, nous allons essayer de circonscrire le système pêche du Delta Central à travers les variations successives imprimées à son cadre originel ; ce qui nous permettra en même temps d'appréhender les rapports établis entre les groupes de pêcheurs et entre ces derniers et les autres populations du Delta Central.

LA RÉORGANISATION POLITIQUE DE L'ESPACE SOUDANIEN

L'apparition des chefferies à structure verticale et surtout des Etats (empires et royaumes médiévaux du Soudan), et leur superposition sur des communautés rurales à structure patriarcale de type communautaire, produit une césure entre sphères de production et de consommation. L'histoire de la pêche, connue en premier lieu comme pratique sociale de production et de représentation, sera tributaire de ce changement structurel. Notre analyse d'ordre rétrospectif s'efforcera d'appréhender dans les grandes lignes les incidences majeures exercées sur l'organisation du système halieutique par les sociétés englobantes, depuis son apparition jusqu'à nos jours, afin de le comprendre aujourd'hui à partir de ce qu'il aurait été.

L'exemple somono

L'utilisation, depuis le moyen-âge, des axes fluviaux pour des besoins stratégiques étatiques (guerre, transport des troupes), de navigation (transfert de

marchandises et de passagers, traversée de cours d'eau) et de communication, exigeait la constitution d'une catégorie socio-professionnelle apte à les satisfaire. D'où l'émergence des Somono au sein de l'espace soudanien d'après la tradition et la majorité des auteurs (Delafosse, 1912 ; Mage, 1868 ; Gallais, 1967 ; Roberts, 1981 ; Monteil, 1924 etc.).

Les Somono sont issus de plusieurs groupes ethniques du Soudan : Bozo, Bamanan, Marka, Bobo, Dogon, Sorko, Songhaï ou castés tels que les forgerons et les cordonniers, réunis pour les besoins de la cause par les autorités politiques successives de la sous-région. Roberts (1981) définit d'une manière remarquable les rapports qui ont prévalu entre les rois bamanan de Ségou au XVII^e et XVIII^e siècle et les Somono.

Delafosse (1912) et Mage, avant lui, ont bien perçu les rapports existants entre les Somono et les *faama* (rois) de Ségou consistant en un échange de services qui comportent des droits et des obligations de part et d'autre. En échange de certaines prestations, les Somono reçoivent l'exclusivité des droits de pêche et de navigation sur le fleuve (*ji tigi ya* et *batigi ya*), ils perçoivent des redevances (*maa ji* ou *manga ji*) ainsi que des taxes sur la navigation et la traversée des cours d'eau, ils assurent la chefferie politique des villages d'installation. Roberts (1981) qualifie ces rapports entre suzerains et vassaux de "pacte social" ; le *faama*, en leur fournissant un apport en main-d'œuvre assure la reproduction de la force de travail du groupe entier. L'exclusivité de la pêche et de la navigation procure une ressource abondante à l'Etat et aux Somono une existence aisée (Mage, 1868). Elle leur procure par la même occasion, grâce aux taxes perçues, une grande quantité de richesses en plus des prestations, sous forme de surplus accaparé. En ce qui concerne le Delta Central, des échanges de services ont certainement eu lieu entre Bozo et Marka installés ensemble. Les prestations des pêcheurs (transports, traversées) libres et rémunérées au départ seraient devenues peu à peu coercitives suite à la domination des Marka. On peut affirmer avec Gallais que l'émergence du groupe somono devait être issue de ces prestations volontaires au départ, fournies par les Tié du Diagona ainsi que les Sorogo du Djennéri. De plus, l'organisation du commerce entre Djenné et Tombouctou par l'empire du Mali suppose de toute évidence l'existence de bateliers attelés aux transports fluviaux et arbitrairement fixés le long des axes fluviaux dans les gros villages.

Le rôle des empires et des royaumes successifs dans la mise sur pied ou les restructurations de cette catégorie socio-professionnelle ne fait donc pas de doute ; sans oublier l'influence du groupe des commerçants dioula, marka, wangara, maures etc., qui ont joué un rôle de premier plan dans l'organisation du trafic fluvial dans le cadre du commerce à longue distance entre le nord et le sud (Caillié 1830). Ainsi c'est l'ordre politico-économique qui a provoqué la diversification des pratiques liées à l'eau ; à la niche

écologique s'est ajoutée la niche économique pour la réalisation des activités halieutiques et extra-halieutiques.

Le groupe marka

Terme ambigu, le groupe marka qui semble renvoyer à une ethnie particulière, est plutôt un groupe culturel dont la genèse est étroitement liée à l'histoire du Delta Central d'une part, et à celle du Soudan occidental d'autre part. Qualifié de Soninké par certains (Delafosse, 1912) de *Guirga* (race blanche d'origine sémitique) et de Nono par d'autres (Monteil, 1932 ; Daget, 1949 b), le groupe marka n'a pas encore fini de livrer ses secrets à l'investigation des chercheurs. Étant avant tout un produit culturel il est formé de plusieurs strates distinctes, provenant d'horizons différents qui, par sédimentation historique et culturelle, ont fini par donner naissance à une entité distincte des autres groupes sociaux de la région. La strate la plus ancienne serait constituée par les Nononké ou Nono, appelés aussi *Noron* ; elle serait issue originellement des Soninké (Delafosse, 1912) installés à Nono, d'où leur surnom de Nononké c'est-à-dire gens de Nono. Ils auraient émigré par vagues successives dans toute la région ouest-africaine. D'après le Tarikh-es-Soudan ils seraient à l'origine de la création de Joboro (ancienne Djenné) dès l'an 800 de notre ère.

Parmi le groupe des Nononké, les *Noron pin* (Nono noirs) semblent à notre avis représenter la strate la plus ancienne de peuplement. Ils seraient les initiateurs de la paléo-riziculture dans le Delta. Gallais (1967) qui les assimile culturellement au groupe marka établit des liens très étroits entre eux et les groupes de pêcheurs Tié et Sorogo. Il nous semble évident qu'il existe une communauté d'origine entre ces deux groupes datant de la période d'exploitation commune d'un même milieu : le *pondo* ou plaine inondée à des fins agricole (riziculture) et halieutique.

Les autres strates marka se composent de *Marka diè* (blancs) issus de mélanges avec des éléments de race blanche (Maures, Arma, Arabes, Berbères) provenant du Sahel, de l'aire songhaï, de l'Afrique du Nord ou du bassin méditerranéen ; de Malinké supposés venir du Mandé, de *Marka jalan* (secs), ces derniers étant issus de populations nègres animistes, néophytes musulmans au sein d'un environnement hostile et réfractaire (Bamanan, Bobo, Bozo).

Privé d'homogénéité anthropologique et de langue propre - parce qu'ayant perdu la sienne au contact des autres groupes - le groupe marka sous la houlette des *Marka diè* (commerçants, lettrés musulmans)

et des Malinké (guerriers, commerçants) a pu établir son hégémonie sur les populations du Delta et acquérir une identité culturelle synonyme d'aristocratie urbaine, d'hégémonie politique, de pratique religieuse et esclavagiste. L'influence marka se propagea dans le Delta Central grâce à la création de la ville de Dia et surtout de Djenné devenu depuis des siècles la principale métropole du Delta Central sur les plans religieux, politique et commercial. L'exemple du *Djenné uweré* (roi de Djenné) qui a su développer le commerce et l'industrie grâce au transport fluvial et réaliser l'insertion des producteurs ruraux, pasteurs, agriculteurs, pêcheurs, artisans, dans le circuit urbain, apparaît comme l'un des plus remarquables en ce qui concerne l'intégration des sphères de production dans le circuit de consommation et d'échanges urbains et interurbains, et leur subordination au pouvoir étatique présenté comme gage de sécurité.

Le groupe peul

La domination peule s'est exercée sur le Delta Central selon plusieurs modalités, parmi lesquelles celle des groupes de nomadisme païens sous la direction de leur chef (*ardubé* et *pérédio*), puis dans le cadre de l'Etat théocratique du Macina (Maasina).

• LES GROUPES DE NOMADISME

Arrivés dans le Delta Central vers la fin du XVe siècle, en l'an 1400 d'après le *Tarikh-el-Fettach* pour le gros de la troupe, les Peuls parvinrent à coloniser les pâturages du Delta, notamment la province du Macina contiguë au Diagana sur laquelle ils établirent leur domination, ainsi que sur une partie des pâturages de la rive droite du Niger : Ouroubé Doudé, Kounari. Plusieurs types de rapports ont prévalu entre eux et les populations locales parmi lesquelles on retrouve les pêcheurs. Ces types de rapports varient de l'alliance à l'assujettissement et même à l'expropriation selon les circonstances (Fay 1990 a). Cependant ils ont été les promoteurs d'un ordre pastoral à la suite de l'ordre marka, qui a su réaliser l'intégration harmonieuse des différentes activités (pêche, élevage, agriculture) dans le sens d'une reproduction globale du système.

• L'ÉTAT THÉOCRATIQUE DU MACINA

L'avènement de la *Dina* en 1818 marque l'hégémonie peule sur l'ensemble du Delta Central, en alliance avec le groupe marka antérieurement islamisé et l'avènement d'un ordre théocratique musulman. Entreprise politique, économique et religieuse,

l'oeuvre de Sékou Amadou laissa des traces profondes sur l'organisation de l'espace intra-deltaïque. Aux anciens découpages politico-administratifs et fonciers se substitue une organisation centralisée régie par un code juridique édicté sous forme de droit positif, et sauvegardant les droits de propriété et d'usufruit des différents exploitants (pasteurs, agriculteurs et pêcheurs) dans le sens de la sauvegarde des intérêts de l'Etat. En fait l'ordre théocratique, loin d'être une production ex-nihilo, n'est en somme qu'une codification écrite et règlementée de droits anciens établis sur les espaces de production et les groupes de producteurs, dans le sens de l'intérêt du groupe dominant.

Les systèmes impériaux

La réorganisation politique de l'espace soudanien a été l'oeuvre des empires : le Ghana, le Mali, et le Songhaï, qui se sont succédé au fil de l'histoire. Elle se caractérise par l'insertion de la production spécialisée au sein de rapports hiérarchisés et hégémoniques, résultant d'une division de la société en catégories différentes et souvent opposées (dominants/dominés, producteurs/consommateurs, etc.) conditionnant l'apparition et la fixation des groupes sociaux catalogués en termes ethniques.

De ces trois empires médiévaux, l'impact du Ghana semble le moins important sur le Delta Central. La prospérité de cités anciennes, comme Dia et surtout Djenné aux premiers âges de notre ère, témoigne de l'existence d'entités plus puissantes conditionnant la pratique du commerce à longue distance. Le Ghana après sa destruction aurait pu grâce à la diaspora exercer une influence culturelle politique et économique sous l'impulsion des Marka du Sahel. Dia dans ce contexte apparaît pour certains auteurs (Gallais, 1967) comme un de ses relais commerciaux par suite de la fermeture de la route transsaharienne.

Le Mali, héritier du Ghana, fait du fleuve Niger et de ses affluents le principal axe commercial de la sous-région ; Djenné devient la métropole du commerce triangulaire axé sur le sel, l'or et les esclaves. Gallais (1967) résume en ces quelques phrases l'impact du Mali sur le Delta Central : "*L'organisation politique du Mali est, dans le Delta intérieur, le commun principe d'une trilogie essentielle, l'islam, le commerce, l'influence djénnekké*". Sur le plan culturel et idéologique, l'influence du Mali s'est profondément ancrée dans les consciences, elle s'est traduite dans les faits sur les plans économique, politique et idéologique par deux faits majeurs : l'émergence des bateliers appelés

Somono (Caillié 1830 ; Roberts 1981 ; Gallais 1967 ; Jay, 1980), et le mythe de *Faro* (5), principal facteur de légitimation des rapports de domination mandé.

Le peuplement songhaï s'est arrêté à la lisière de la zone lacustre pendant sa période de grande expansion (XVe siècle), bien que les pêcheurs sorko aient conquis la route de Djenné dans leur tentative de remonter vers le sud où ils se heurtèrent aux pêcheurs sorogo qu'ils vainquirent (Delafosse, 1912). L'influence songhaï s'exerça réellement sur le fleuve Niger par la conquête de Djenné (seconde moitié du XVe siècle), qui devint avec Tombouctou le fleuron des activités commerciales.

Bien que procédant d'une domination impériale excluant le contrôle direct des territoires du Delta, l'ordre établi par les trois empires a été surtout et avant tout un ordre commercial laissant une large place aux souverains vassaux (*manga*, *Djenné wéré*) ou à des administrateurs impériaux dans la gestion du quotidien et la perception du surplus (tributs, taxes, et impôts). Cet ordre marchand nécessitait l'instauration de la paix, garante du commerce à longue distance dont les acteurs, adeptes de la vie citadine ont été les propagateurs de la civilisation urbaine et islamique parmi les autochtones du Delta.

Les envahisseurs bamanan, toucouleur et français

De pénétration très ancienne dans le Delta, les colons bamanan s'y installèrent progressivement tout en formant des colonies regroupées sous forme de confédérations (*dougou*) dont les membres jouaient le rôle de mercenaires auprès des divers souverains. Biton Coulibaly, *fama* de Ségou, réussit à imposer sa suzeraineté sur la région de Djenné et sur le Macina au XVIIe siècle. Pour certains auteurs, le pouvoir exercé par les rois bamanan s'est caractérisé par des "raids de coercition et de pillage" ; il serait d'ordre essentiellement militaire, peu soucieux de mettre en place une administration et des institutions pérennes (Gallais, 1967). Après l'organisation impériale (Mali,

(5) Le mythe cosmogonique décrit par G. Dieterlen (1955) apparaît à la fois comme une tentative mandé de géométrisation à distance de l'espace deltaïque à partir du fleuve Niger et de ses affluents, et comme une tentative de maîtrise des espaces halieutiques du Delta grâce au mythe de *Faro* qui légitime l'appropriation des droits souverains de pêche par les maîtres Keita le long du Niger, depuis Kaba ou Kangaba jusqu'au lac Débo.

Songhaï) du trafic fluvial, les *fama* de Ségou jouèrent un rôle de premier plan dans l'organisation de la batellerie et de la pêche sur l'axe du Niger jusqu'à Tombouctou. En fait, bien qu'étant un Etat guerrier, Ségou n'en favorisa pas moins les échanges grâce à ses commerçants marka ; c'est dans ce sens qu'il aurait assuré la continuité de l'ordre marchand. Roberts note que c'est la rupture entre Ségou et Djenné qui a occasionné l'isolement d'El Hadj Omar dans Hamdallaye et précipité la déroute des Toucouleur, qui seraient les véritables désorganiseurs du trafic fluvial.

L'irruption d'El Hadj Omar sur la scène du Delta a considérablement affaibli l'agencement des ordres établis, les affrontements permanents avec les Peuls et les Français, et l'asservissement généralisé des populations - pêcheurs et bateliers compris -. Les déportations massives sur la rive droite du Niger de la majorité de la population de la rive gauche provoquèrent des modifications profondes dans les droits sur l'espace (terre, eau, herbe) et dans l'administration des hommes et des biens, sans remettre fondamentalement en cause le principe coutumier de la gestion de l'eau.

Les Français, après l'expulsion des Toucouleur, redonnèrent un second souffle au commerce fluvial (axe Koulikoro-Gao), tout en redynamisant la pêche à l'aide de nouvelles mesures économiques et juridiques. Ainsi le principe de "l'administration des races" rétablit le droit coutumier de maîtrise d'eau tout en garantissant le statut des maîtres d'eau et l'accès à la ressource aux divers exploitants.

Évolution du droit traditionnel

Les empires du Mali et du Songhaï, le royaume de Ségou, n'ont exercé qu'une souveraineté nominale sur le Delta Central, ils se sont surtout préoccupés de l'organisation du trafic commercial sur le Niger et le Bani ; l'épisode somono en est la parfaite illustration.

Les changements sont surtout intervenus dans la maîtrise du fleuve chez les Somono au sein des lignages *ba tigi* (propriétaires de portions de fleuve) au gré des changements politiques. Les pouvoirs des Marka, Peuls et Toucouleur qui se sont exercés à l'intérieur du Delta Central ont visé avant tout la réappropriation des aires de production dans le sens d'une délimitation précise des sphères d'activité. En élaborant le droit de souveraineté théocratique sur l'espace, la Dina a légitimé du même coup les anciennes formes de maîtrise d'eau (*ji tigiya* et *ba tigiya*) dans des formes juridiques institutionnalisées (Ba et Daget, 1954). Les rapports tributaires issus des féodalités marka, peuls et toucouleur grâce à la répartition du territoire sous

forme de fiefs, consacèrent la maîtrise des dominants sur les hommes et les aires de production. En fonction de l'attribution des privilèges selon le principe d'allégeance des alliés vassaux et partisans, des processus de désappropriation / réappropriation de l'eau s'effectuèrent au détriment de quelques anciens maîtres d'eau bozo mais surtout somono *ba tigi*. Le résultat en a été une substitution de pêcheries plutôt qu'une remise en question du principe traditionnel de maîtrise d'eau qui se vit perpétuer par le maintien de la fonction sacerdotale aux mains des anciens propriétaires (*nonyé* sacrificateurs). Les nouveaux *ji tigi* récipiendaires pouvaient aliéner les droits de jouissance de leurs pêcheries contre le paiement d'une redevance appelée *manga ji* ; c'est leur non respect des pratiques de gestion qui fut à l'origine des conflits avec les allochtones (perception de taxes élevées) et les autochtones en revendication permanente de leurs biens confisqués. Parallèlement à ce processus plusieurs pêcheries objet de litige, ou butin de guerre tombèrent sous la coupe du pouvoir temporel (*beit-el*) dont elles alimentèrent la caisse.

L'aspect le plus positif du pouvoir temporel a été la transcription du droit oral en législation écrite, mais surtout l'articulation des finages halieutiques qui s'est traduite par une homogénéisation des pratiques de gestion issues du droit traditionnel au niveau de toutes les pêcheries (la fixation du *manga ji* à l'équivalent du tiers des captures est probablement en rapport avec le taux des taxes officielles). L'ouverture des pêcheries, consacrée par le mythe de Faro (Takézawa, 1988), qui garantit la circulation ininterrompue de la ressource dans toutes les pêcheries, a donné naissance à un système patrilignager de production halieutique global (Fay, 1990 a). Ce système se perpétua jusqu'à la fin de la période coloniale. Les autorités françaises (en mettant entre parenthèses l'épisode de l'invasion toucouleur), avec l'instauration de la politique des races (consécration des anciennes structures hiérarchiques), adoptèrent la jurisprudence élaborée par la Dina comme base du droit positif, sanctionnant du même coup l'ordre instauré par cette dernière, tout en reconnaissant le bien fondé du droit de première occupation conférant le droit de maîtrise qui persista jusqu'à l'émergence de l'Etat moderne du Mali.

À travers les vicissitudes de l'histoire, les pêcheurs du Delta Central du Niger ont mis au point au fil des siècles un système de gestion traditionnel des eaux qui s'est traduit par une organisation remarquable des activités halieutiques, capable d'assurer jusqu'alors la reproduction harmonieuse des groupes sociaux concernés, ainsi que le renouvellement régulier du stock piscicole et l'articulation des pêcheries. Ce système de gestion avait pour base la maîtrise de l'eau, qui se caractérisait par le droit exclusif d'exploitation des pêcheries dans le cadre d'une appropriation patrilignagère dérivant du droit de première occupation. Le caractère transcendant de ce droit, conféré par le pacte conclu entre humain et génie, se transmettant

en ligne agnatique à l'intérieur du lignage du maître d'eau initial selon le principe de séniorité, a acquis force de loi sous l'emprise de la coutume.

Malgré les changements intervenus, les mesures d'aménagement se sont maintenues jusqu'au recouvrement de la souveraineté nationale par le Mali qui proclama en 1963 sa maîtrise éminente sur les eaux ; abrogeant du même coup les attributions et prérogatives liées à la fonction de la maîtrise familiale de l'eau sur laquelle reposait l'essentiel du système traditionnel d'aménagement des pêcheries. La législation officielle ne tarda pas à entrer en conflit avec le mode de gestion traditionnel officiellement occulté mais présent partout dans les esprits et dans la pratique qu'il régissait quotidiennement. Le chevauchement des deux législations a donné naissance à une situation conflictuelle dans le Delta Central, aggravée par plus d'une décennie de sécheresse qui a rendu plus sensible la pression démographique sur la ressource piscicole. Afin de résoudre cette situation conflictuelle, l'Etat malien a instauré une série de mesures telles que l'association des pêcheurs aux processus de prise de décision et à la gestion du patrimoine halieutique dont ils sont les principaux exploitants. Cette solution est riche de promesses, mais sa réussite dépend de la levée de toute une série de contraintes qui circonscrivent les limites de l'action technico-juridique institutionnelle réglementant l'accès des producteurs aux différentes pêcheries.

CONCLUSION

L'histoire du peuplement ancien du Delta Central renferme encore beaucoup de points d'ombre malgré la diversité des sources dont nous avons fait état. L'existence de rapports avec le Sahara de la période néolithique était à postuler, ne serait-ce qu'à titre d'hypothèse, afin de susciter des réactions positives et peut-être une remise en question de cette problématique qui semble être mise en veilleuse, passée la période d'engouement des historiens et archéologues des premières heures. Quant au peuplement du Delta par les ancêtres des populations dites autochtones (Bozo, Nono, Bobo, Dioula, Soninké) qui y résident actuellement, la confrontation de la tradition orale illustrée par le mythe aux sources écrites arabes anciennes (Tarikh) ou d'inspiration européenne nous a permis de replacer les débats dans une perspective historique critique. L'émergence des populations dites autochtones, au sein de la masse indifférenciée des groupes hétérogènes a été décrite et analysée à travers le cadre social du processus de production conditionné par des contraintes écologiques et géo-politiques.

Les rapports entre groupes de producteurs établis dans des niches écologiques ou économiques ont été appréhendés à l'intersection du mythe et de la réalité politique.

Les différentes formes d'appropriation de l'espace pour des besoins sociaux - habitat, agriculture, chasse, pêche - ont été fixées dans le cadre de son appropriation mystique sanctionnée par des rapports de type lignager. Ce qui nous a permis de qualifier le système de patrilignager, en ce sens que pour s'actualiser, la conjonction d'un certain nombre de facteurs s'avérait nécessaire tels que :

- l'espace de production présentant sur le plan écologique un certain nombre de contraintes ;
- les techniques instrumentales pour l'adaptation à ces contraintes et la réalisation du procès de production ;
- les unités de production dont les capacités de reproduction reposaient sur la force de travail des cadets ;
- l'organisation socio-politique de ces communautés de production par le pouvoir gérontocratique, concentré aux mains des aînés par l'intermédiaire du *ton*, parrainé par l'aîné des aînés le *fa* ou *ka* ;
- l'émergence des droits d'appropriation et d'accès aux pêcheries et leur consécration par la coutume (ensemble de la communauté) ;
- la garantie transcendante conférée par les génies garants du respect des droits et obligations en matière de pratique halieutique ;
- la transmission agnatique de ces droits et prérogatives au sein des unités d'exploitation (lignages ou fractions de lignages).

L'extension des lignages et l'installation des allochtones ont replacé ces droits aux mains des communautés plus vastes (*village*, *kafo*) et leur intégration dans des entités politiques fortement structurées (*mara*, chefferie, royaume, empire).

L'émergence du pouvoir hiérarchisé donna lieu aux différenciations suivantes :

- la séparation des pouvoirs : temporel et religieux, le premier exercé en exclusivité par le chef politique et le second par les anciens dépositaires du culte : les sacrificateurs ;
- le changement dans le système d'héritage, de nature collatérale sur le plan religieux ; celui-ci s'acquiert dorénavant par la naissance sur le plan politique de père à fils aîné ;
- la division de la société entre groupes dominants et dominés, les seconds engagés dans la sphère de la production assurent la reproduction des premiers, ce qui témoigne d'une déchirure du tissu social.

C'est dans une telle perspective qu'il faut comprendre l'insertion de la production dans les sphères de pouvoir, et faire le bilan des transformations subies par le système domestique patrilignager qui est présent dans les domaines de l'exploitation tant agricole qu'halieutique. L'évolution des droits de pêche retrace dans les grandes lignes ce que sont la genèse, l'évolution et le devenir du système traditionnel d'aménagement des pêcheries.



J. Wuillot

Une bourgoutière (*Echinochloa stagnina*).
